

Ivry-sur-Seine, France — le 19 mars 2024

## **Fnac Darty annonce le succès de son refinancement obligataire et le placement d'une nouvelle obligation de 550 millions d'euros à échéance avril 2029 permettant le refinancement intégral des obligations existantes 2024 et 2026**

Fnac Darty annonce aujourd'hui la **finalisation du refinancement de sa dette obligataire à long terme** qui permettra au Groupe de bénéficier d'un **profil de maturité allongé** et de **maintenir une liquidité à long terme solide** tout en optimisant sa gestion de trésorerie.

Le Groupe a ainsi réalisé aujourd'hui avec succès une **émission obligataire** pour un montant total de **550 millions d'euros** à échéance **avril 2029** portant un taux d'intérêt annuel fixe de **6,00%**. Cette opération a été accueillie favorablement par une base diversifiée d'investisseurs institutionnels, en France et à l'international, et a été souscrite plusieurs fois. La date de règlement-livraison des nouvelles obligations est prévue le 28 mars 2024, sous réserve des conditions de réalisation usuelles.

Fnac Darty a profité d'un environnement de marché favorable pour refinancer par anticipation l'intégralité de :

- son emprunt obligataire d'un montant de 300 millions d'euros, à un taux d'intérêt de 1,875 %, arrivant à échéance en mai 2024, et
- son emprunt obligataire d'un montant de 350 millions d'euros, à un taux d'intérêt de 2,625 %, arrivant à échéance en mai 2026.

En parallèle, Fnac Darty a obtenu l'accord de ses banques pour **étendre la maturité de sa ligne de crédit DDTL**, dont le montant est porté à **100 millions d'euros**, de décembre 2026 à **mars 2028**, avec l'ajout de 2 options d'extension d'un an chacune, à mars 2029 et mars 2030, exerçables à la demande de Fnac Darty et sous réserve de l'approbation des prêteurs. Il n'est pas anticipé que Fnac Darty tire sur cette ligne de 100 millions d'euros à la date d'émission des nouvelles obligations.

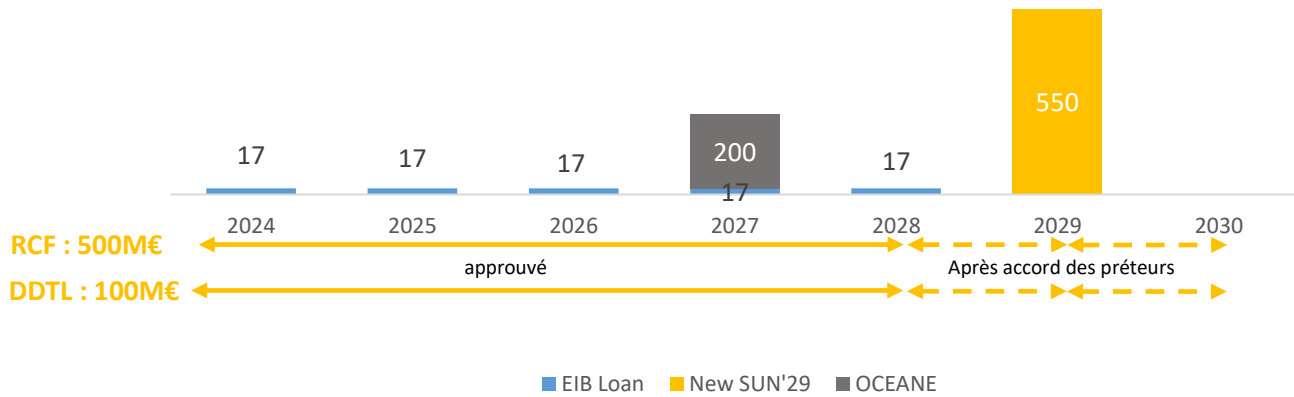
Le Groupe dispose également d'une **ligne de crédit RCF de 500 millions d'euros** de maturité **mars 2028** pouvant être également étendue jusqu'en mars 2030. Cette ligne est non tirée à date.

Grâce à cette opération, le Groupe réduit de 100 millions d'euros sa dette brute tirée et conserve un niveau de liquidité solide inchangé en bénéficiant du reliquat de sa ligne de crédit DDTL non tirée de 100 millions d'euros, pouvant être utilisée pour les besoins généraux de financement du Groupe, jusqu'en mars 2028.

**Jean-Brieuc Le Tinier, Directeur Financier du Groupe Fnac Darty, a déclaré :** « Le succès de la mise en œuvre de notre nouvelle structure de financement témoigne de la confiance des investisseurs et de nos partenaires bancaires dans notre modèle économique et notre stratégie financière. Ces opérations nous permettent notamment d'allonger la maturité moyenne de notre endettement et amorcer notre désendettement, en ligne avec l'objectif moyen terme que nous nous sommes fixés d'atteindre un ratio de levier à environ 1,5x, à fin d'année. »

# FNAC DARTY

Nouvel échéancier de la dette du Groupe suite à ces opérations :



Concernant l'émission d'Obligations, BNP Paribas et Crédit Agricole Corporate and Investment Bank ont agi en tant que Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livre Associés. Natixis a agi en tant que Coordinateur Global. Société Générale a agi en tant que Coordinateur Global Passif. Banco Bilbao Vizcaya Argentaria, Belfius Banque, CaixaBank, Crédit Industriel et Commercial et La Banque Postale ont agi en tant que Co-Chefs de file.

BNP Paribas intervient en tant que banque en charge du règlement livraison.

Rothschild & Co, Latham & Watkins et Bredin Prat sont intervenus en tant que conseils de Fnac Darty sur cette opération. Les banques ont été accompagnées par le cabinet Weil, Gotshal & Manges LLP.

\*\*\*

## Avertissement

Les obligations à échéance 2029 (les « **Nouvelles Obligations** ») ne seront offertes à aucun ressortissant américain et l'Offre d'Emission des Nouvelles Obligations sera effectuée uniquement en dehors des États-Unis conformément à la Régulation S du U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié (le « **Securities Act** »), sous réserve des conditions de marché et d'autres conditions. Rien ne garantit que l'Offre d'Emission des Nouvelles Obligations soit réalisée ou, si elle est réalisée, les conditions dans lesquelles elle sera réalisée. Les Nouvelles Obligations n'ont pas été enregistrées conformément au Securities Act ou à la réglementation sur les valeurs mobilières applicable de toute autre juridiction et ne peuvent être offertes ou cédées aux États-Unis en l'absence d'enregistrement ou d'une exemption applicable des exigences d'enregistrement du Securities Act et de toute autre réglementation sur les valeurs mobilières applicables. Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat concernant des valeurs mobilières, ni ne constitue une offre, une sollicitation ou une vente dans une juridiction dans laquelle une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale.

Les Nouvelles Obligations ne sont pas destinées à être offertes, vendues ou autrement mises à disposition et ne doivent pas être offertes, vendues ou autrement mises à la disposition d'un investisseur de détail dans l'Espace Economique Européen (l'« **EEE** »). À ces fins, un investisseur de détail désigne une personne dont le profil correspond à l'un (ou plusieurs) des cas suivants : (i) un client de détail au sens de l'article 4, paragraphe 1, point 11), de la directive 2014/65/UE (telle que modifiée, « **MiFID II** »); ou (ii) un client au sens de la directive (UE) 2016/97 (telle que modifiée), lorsque ce client ne pourrait pas être considéré comme un client professionnel au sens de l'article 4, paragraphe 1, point (10) de MiFID II; ou (iii) pas un investisseur qualifié au sens du règlement (UE) 2017/1129 (tel que modifié, le « **Règlement Prospectus** »).

Les Nouvelles Obligations ne sont pas destinées à être offertes, vendues ou autrement mises à disposition et ne doivent pas être offertes, vendues ou autrement mises à la disposition d'un investisseur de détail (tel que défini ci-dessus) au Royaume-Uni. L'expression « investisseur de détail » en ce qui concerne le Royaume-Uni désigne une personne qui correspond à l'un (ou plusieurs) des éléments suivants : (i) un client de détail, tel que défini à l'article 2, point (8) du règlement (UE) n° 2017/565 tel qu'il fait partie du droit interne en vertu de l'*European Union (Withdrawal) Act 2018* (l'« **EUWA** ») ; (ii) un « *customer* » au sens des dispositions du Financial Services and Markets Act 2000 et de toute réglementation prise en vertu de celui-ci pour mettre en œuvre la directive (UE) 2016/97, lorsque ce « *customer* » ne serait pas qualifié de client professionnel, tel que défini à l'article 2, paragraphe 1, point (8), du règlement (UE) n° 600/2014 tel qu'il fait partie du droit interne en vertu de l'EUWA ; ou (iii) pas un investisseur qualifié tel que défini à l'article 2 du règlement (UE) 2017/1129 tel qu'il fait partie du droit interne en vertu de l'EUWA.

Ce communiqué ne constitue pas et ne constituera en aucun cas une offre au public ni une invitation au public en relation avec une offre au sens du Règlement Prospectus ou d'autres réglementations. L'offre et la vente des Nouvelles Obligations seront effectuées conformément à une exemption prévue par le Règlement Prospectus à l'obligation d'établir un prospectus dans le cadre d'offres de valeurs mobilières.

Au Royaume-Uni, ce communiqué s'adresse uniquement (i) aux personnes ayant une expérience professionnelle relative aux investissements relevant de l'article 19 (5) du *Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005* (l'« **Ordonnance** ») , ou (ii) des *high net worth entities* au sens de l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordonnance, ou (iii) des personnes à qui il serait autrement légal de le distribuer, toutes ces personnes étant désignées ensemble les « **Personnes Concernées** ». Les Nouvelles Obligations ne peuvent être offertes qu'aux Personnes Concernées, et toute invitation, offre ou accord de souscription, d'achat ou autrement d'acquiescer ces Nouvelles Obligations ne sera faite qu'après des Personnes Concernées.

Professionnels MiFID II/ECP uniquement/Pas de DIC PRIIPs - Le marché cible du producteur (gouvernance en matière de produits de MiFID II) comprend uniquement les contreparties éligibles et les clients professionnels (tous les canaux de distribution). Aucun document d'informations clés (DIC)

PRIPs n'a été préparé car non disponible pour les investisseurs de détail dans l'EEE ou au Royaume-Uni.

Professionnels MiFIR UK/ECP uniquement/Pas de DIC PRIPs UK- Le marché cible du producteur (gouvernance en matière de produits de MiFIR UK) comprend uniquement les contreparties éligibles et les clients professionnels (tous les canaux de distribution). Aucun document d'informations clés (DIC) PRIPs UK n'a été préparé car non disponible pour les investisseurs de détail au Royaume-Uni.

Ni le contenu du site internet de la Société ni aucun site internet accessible au moyen d'hyperliens disponibles sur le site internet de la Société ne sont incorporés dans ce communiqué et n'en font pas partie. La distribution de ce communiqué dans certaines juridictions peut être limitée par la réglementation en vigueur. Les personnes en possession de ce communiqué doivent s'informer de ces restrictions et les respecter. Tout manquement à ces restrictions peut constituer une violation à la réglementation applicable sur les valeurs mobilières de toute juridiction.

### **Déclarations prospectives**

Ce communiqué de presse peut contenir des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation d'une terminologie prospective, y compris les termes « croit », « estime », « anticipe », « s'attend », « a l'intention », « peut », « sera » ou « devrait » ou dans chaque cas, leurs variantes négatives ou autres ou une terminologie comparable. Ces déclarations prospectives incluent toutes les déclarations qui ne relèvent pas de faits historiques et incluent des déclarations concernant les intentions, les croyances ou les attentes actuelles de la Société ou de ses sociétés affiliées concernant, entre autres, les résultats, la situation financière, la liquidité, les perspectives, la croissance et les stratégies de la Société ou de ses sociétés affiliées et des industries dans lesquelles elles opèrent. De par leur nature, les déclarations prospectives impliquent des risques et des incertitudes car elles se rapportent à des événements et dépendent de circonstances qui peuvent ou non se produire dans le futur. Les lecteurs sont avertis que les déclarations prospectives ne sont pas des garanties de performances futures et que les résultats d'exploitation, la situation financière et la liquidité réels de la Société ou de ses sociétés affiliées, ainsi que le développement des secteurs dans lesquels ils opèrent peuvent différer sensiblement de ceux décrits ou suggérés par les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué de presse. En outre, même si les résultats, la situation financière et la liquidité de la Société ou de ses sociétés affiliées, ainsi que le développement des secteurs dans lesquels elles opèrent sont cohérents avec les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué de presse, ces résultats ou développements peuvent ne pas être indicatifs des résultats ou de leur évolution lors de périodes ultérieures.

Les déclarations et informations prospectives contenues dans ce communiqué sont faites à la date du présent communiqué de presse et la Société n'assume aucune obligation de mettre à jour publiquement ou de réviser les déclarations ou informations prospectives, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, sauf si cela est requis par la réglementation applicable sur les valeurs mobilières.

# FNAC DARTY



## À propos de Fnac Darty

Présent dans 13 pays, Fnac Darty est un leader européen de la vente de produits de divertissement et de loisirs, d'électronique grand public et d'électroménager. Le Groupe, qui compte près de 25 000 collaborateurs, dispose d'un réseau multiformat de plus de 1 000 magasins à fin décembre 2023, et se positionne comme un acteur majeur du e-commerce en France (plus de 27 millions de visiteurs uniques par mois en moyenne) avec ses trois sites marchands, [fnac.com](https://fnac.com), [darty.com](https://darty.com) et [natureetdecouvertes.com](https://natureetdecouvertes.com). Acteur omnicanal de premier plan, Fnac Darty a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 8 milliards d'euros en 2023, dont 22% en ligne. Pour plus d'information : [www.fnacdarty.com](https://www.fnacdarty.com).

## CONTACTS

### ANALYSTES / INVESTISSEURS

Domitille Vielle – Directrice des relations investisseurs – [domitille.vielle@fnacdarty.com](mailto:domitille.vielle@fnacdarty.com) – +33 (0)6 03 86 05 02  
Laura Parisot – Chargée de relations investisseurs – [laura.parisot@fnacdarty.com](mailto:laura.parisot@fnacdarty.com) – +33 (0)6 64 74 27 18

### PRESSE

Audrey Bouchard – Directrice des Relations Médias et de la Réputation – [audrey.bouchard@fnacdarty.com](mailto:audrey.bouchard@fnacdarty.com) – +33 (0)6 17 25 03 77